



CONSULAT GÉNÉRAL DE SUISSE  
MARSEILLE

Pour les départements:  
Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Gard,  
Hérault, Lozère, Pyrénées orientales, Tarn,  
Var, Vaucluse, Haute Corse, Corse du Sud  
ainsi que les Vallées d'Andorre

13291 MARSEILLE CEDEX 2, le 26 juin 1979

7, rue d'Arcole  
Téléphone: 53 36 65  
Chèques postaux 234 83

Ref.: 051.13 - PS/ie

Département fédéral des affaires  
étrangères

Direction politique

B E R N E

Visite à la  
Principauté d'Andorre

#	STJ	UP	CX	JD	LT	EA	1/0	
Date	29.6	28.6		/	9/7	30	/	
Vies	N	N	CX	/	LT	EA	LT	
EPD				28 6. 79		15		
Ref.	<u>p. B. 73. And. 0.</u>							
	p. B. 15. 21. And.							

Monsieur l'Ambassadeur,

Je me suis rendu les 20, 21 et 22 juin à Andorre-la-Vieille pour recevoir les documents d'exequatur des mains des Viguiers Episcopal et Français. C'est après une attente de moins de cinq mois seulement que la date de la cérémonie, car ç'en est une, a pu être fixée alors que mon prédécesseur n'avait jamais obtenu le droit de juridiction durant son séjour de deux ans à Marseille. Une modification et une accélération de la procédure entre les Co-Princes a conduit à ce résultat.

Reçu à midi le jeudi 21 juin dans le bureau de M. Francesc BADIA BATALLA, Viguiier Episcopal, en présence de M. André PRUNET-FOCH, Viguiier Français, j'étais en compagnie de mon collègue belge, M. Jean MINEUR, Consul général à Barcelone, pour recevoir l'exequatur signé par les Co-Princes et la lettre de provision visée par les Viguiers. Suivit un déjeuner servi à la Viguerie française.

Le soir du même jour, j'ai réuni nos compatriotes, au nombre de 24 sur les 27 domiciliés dans la Principauté, chez un restaurateur bâlois. Travaillant presque tous dans

.../...



- 2 -

la branche hôtelière où vivant de leur retraite, ils ne rencontrent pas de difficultés pour s'établir et exercer leur profession. Toutefois l'avenir n'est pas absolument sûr, ainsi que nous le verrons plus loin.

Le vendredi 22, j'ai été reçu par M. Julià REIG RIBO, Syndic Général, qui est, d'une certaine manière, le Chef du Gouvernement andorran.

Des entretiens que j'ai eus au cours de ces journées ressortent des impressions très contrastées: beauté de la montagne/laideur des étalages; calme des cimes/vacarne d'une circulation démentielle à certaines heures; vie simple/existence à l'affût du profit.

Andorre (468 km<sup>2</sup>) compte aujourd'hui 28'000 habitants dont 7'000 sont andorrans. Ils n'étaient que 4'200 vers 1930. La situation se modifia en 1929 avec la concession octroyée à la Société anonyme des forces hydrauliques d'Andorre. Un lent développement de la croissance commença alors jusqu'à la fin des années 1960. On assista en même temps à l'arrivée de la première vague d'émigrants, la main d'oeuvre étant essentiellement constituée par des Espagnols.

La guerre civile espagnole et la deuxième guerre mondiale, avec une Principauté située en marge des conflits, provoquèrent des répercussions internes sensibles. C'est l'époque de la contrebande, des réfugiés politiques qui conduisit à un changement de mentalité et à d'autres formes de vie pour de nombreuses familles andorranes.

A partir des années 60 jusqu'à maintenant on constate une accélération de la croissance économique. L'augmentation du niveau de vie en France et en Espagne, l'accession généralisée au transport individuel et la

.../...

consommation de masse ont provoqué une demande importante, satisfaite grâce au système douanier et fiscal andorran très particulier.

La population active est estimée à 15'300 personnes (51 % env. de la population) réparties de la façon suivante:

secteur primaire	1 %
secteur secondaire	34 %
secteur tertiaire	65 %

L'agriculture voit sa situation se détériorer par la diminution constante des terres de culture (augmentation de la construction), le vieillissement des exploitants et l'absence de successeurs.

Dans le secteur secondaire, c'est la branche de la construction qui est la plus active (26 %), stimulée qu'elle est par la vente d'appartements destinés à des résidences secondaires. L'industrie du tabac occupe un poste important avec quatre entreprises dont une est suisse.

Toutefois, il est évident que c'est le tertiaire qui a connu le plus grand développement ces dernières années. La prestation de services comprend trois secteurs: le tourisme, le commerce, les finances.

La capacité touristique est de 20'800 lits dans les hôtels et de 20'000 emplacements dans les campings. La demande est très saisonnière: française durant l'été et les périodes de vacances, espagnole (essentiellement catalane) durant le reste de l'année (80 % des clients). L'achat de biens de consommation est presque l'unique raison de ces déplacements.



Le commerce est constitué par des grossistes (3,4 % de la population active) et des détaillants (21,2 % de la population active). On constate une grande capacité d'adaptation aux désirs de la demande pour les produits manufacturés et une ample diversification des lieux de production (Japon, Hong-Kong, Singapour).

La finance andorrane comprend sept établissements bancaires privés, étroitement liés à d'importants groupes financiers étrangers à l'exception de deux. Jouissant d'une totale liberté d'action, leur croissance est spectaculaire.

Le passage d'une économie de subsistance à une économie ouverte a lié étroitement la Principauté à ses voisins. Bien que resté à l'écart des voies de communication internationales, le pays se trouve à moins de quatre heures de route d'une clientèle potentielle de plusieurs millions de personnes. Malgré les contrôles douaniers sévères au passage des frontières espagnole et française, les queues immenses de véhicules roue à roue sur plus de quinze kilomètres, les visiteurs au nombre de plus de quatre millions par année continueront à faire le plein d'essence, à acheter Whisky, alcools, tabac, appareils de toutes espèces.

La prospérité du commerce et de l'économie d'Andorre dépend essentiellement des tolérances douanières, d'une fiscalité directe inexistante, de taxes à l'importation modérées, de charges sociales très faibles (12,5 %). En ira-t-il toujours de même lorsque l'Espagne accèdera à la CEE? La question reste posée.

La population étrangère dans la Principauté (21'000 personnes) pose quelques problèmes aux Viguiers qui doivent veiller à l'ordre public. Ils affrontent les difficultés occasionnées par l'émigration clandestine de chômeurs



- 5 -

portugais et espagnols. Un contrôle plus strict de la population résidente va être imposé, des mesures de refoulement, souvent tragiques, seront prises. Nos compatriotes ne sont pas à l'abri de déconvenues surtout s'ils ne jouissent pas d'une excellente réputation. Toutefois, les liens désormais établis avec les représentants des Co-Princes me permettront d'intervenir dans chaque cas. Le maintien de contacts plus étroits est donc indispensable aussi ne faudra-t-il pas attendre onze années pour renouveler une visite aux autorités locales, le dernier et seul séjour en Andorre du Consul général Morand remontant à fin août 1968.

Je voudrais ajouter que les Viguiers paraissent disposer d'une grande liberté dans l'exercice de leur mandat. Si le Viguiier Episcopal se trouve à un jet de pierre de l'évêché de Seo de Urgel (11 km d'Andorre-la-Vieille) et peut à chaque instant consulter le Délégué permanent de Monseigneur Marti, il n'en va pas de même de son collègue Français, retranché derrière un col à 2400 m et distant de 180 km de Perpignan où le Préfet est également Délégué permanent du Président de la République. Cependant, une liaison téléphonique directe, doublée par un émetteur radio supplée cet inconvénient. De surcroît, le Co-Prince français manifeste beaucoup d'intérêt pour les problèmes andorrans et son Viguiier parle chaque jour avec l'Elysée sans se préoccuper beaucoup du Quai d'Orsay.

Pour conclure, je pense que les tendances actuelles à une croissance économique constante se traduisent par une augmentation plus grande de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur et par une dégradation de la qualité de la vie. Tenter de diriger le développement vers des buts choisis collectivement suppose une action volontaire de régulation de l'activité économique. Les conditions pour mettre en

.../...

- 6 -

pratique une telle politique sont-elles réunies? Existent-ils des instruments efficaces et la volonté de la conduire? Des réponses données à ces questions dépend l'avenir de la Principauté.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.



Le Consul général de Suisse

*A. du Plessis*  
(du Plessis)

Copie à:

- l'Ambassade de Suisse, PARIS
- Secrétariat général du DFAE, BERNE